



Discours du Président de la République, Mohamed Cheikh El Ghazouani lors de la la cérémonie d'investiture du Président et des membres du Conseil économique, Social et Environnemental

07 janvier 2020 - Seul le prononcé fait foi

Monsieur le Premier ministre ;

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale ;

Monsieur le Président du Conseil Constitutionnel ;

Monsieur Le Chef de file de l'Opposition démocratique ;

Messieurs les ministres ;

Monsieur le président du Conseil Economique, social et environnemental ; Messieurs les membres du corps diplomatique ;

Messieurs, Mesdames ;

La promotion d'un développement global et durable qui réalise les aspirations du peuple mauritanien dans toutes ses composantes, représente l'objectif central des politiques publiques que le gouvernement a élaborées, et s'attelle à mettre en œuvre.

Ce développement global et durable, pour être traduit dans la réalité concrète, requiert de notre part :

- l'édification d'une économie variée et efficiente en matière de création d'opportunités d'emplois et de production de valeur ajoutée;
- l'adoption de politiques sociales pour éradiquer la pauvreté, la précarité et l'exclusion ;
- la formulation de stratégies garantissant la préservation de notre système environnemental et la gestion durable de nos ressources naturelles de manière à garantir leur renouvellement continue.

Ces trois niveaux représentent le domaine de compétence de cet honorable Conseil dont nous supervisons aujourd'hui la mise en place : le Conseil Economique Social et Environnemental.

Excellences ;

Messieurs, Mesdames ;

Le Conseil Economique Social et Environnemental est une institution constitutionnelle qui, conformément aux compétences qui lui sont dévolues par la Constitution, assume des missions consultatives dans toutes les questions ayant un caractère économique, social ou environnemental.

Le Conseil peut, sur sa propre initiative, donner un avis au gouvernement sur la mise en œuvre des programmes ou plans d'action ayant un caractère économique, social ou environnemental.

Il offre également aux différentes catégories professionnelles et sociales, les associations, les



organisations non gouvernementales et les personnes ressources qui y sont représentées un cadre privilégié de participation efficace dans la conception et le suivi des politiques économiques dans les domaines économique, social et environnemental.

Nous sommes persuadé que ce Conseil, au regard de la diversité de sa composition, de la compétence de ses membres, apportera une contribution majeure dans la conception, le suivi et l'exécution des politiques publiques.

C'est pourquoi le gouvernement veillera à perpétuer une constante coopération positive avec le Conseil, pour lui permettre de jouer pleinement son rôle.

Enfin, je déclare l'installation du président et des membres du Conseil économique, social et environnemental dans leurs fonctions, et leur souhaite plein succès dans leur mission.

Je vous remercie.